

## ZAC Louise Michel - Aménagement des voiries extérieures avenue Louise Michel - rue Plançon - Première tranche

**M. LE MAIRE, Rapporteur :** L'opération d'aménagement de la ZAC Louise Michel prévoit, en plus de la construction du «Centre d'Affaires La CITY», les travaux d'aménagements primaires de viabilités avenue Louise Michel et rue Plançon en partie basse.

Le coût de la totalité des travaux a été estimé à 8 000 000 F, financés pour partie à hauteur de 5 300 000 F par l'opération ZAC (pour les aménagements primaires) et le solde, soit 2 700 000 F sur le budget de la Ville.

Actuellement le CLA est en service depuis 1992, l'immeuble de bureaux BB1 vient d'ouvrir, et la Caisse d'Epargne envisage un emménagement au printemps 1995.

Aussi, dans le but d'assurer une viabilisation correcte de ces premières unités, il convient de lancer une première tranche de travaux d'aménagement.

Cette tranche prévoit :

- la réalisation d'une placette au bas de la rue Plançon au droit des entrées et sorties du parking de la City,
- le rehaussement du mur du quai Bugnet,
- la construction du trottoir devant les immeubles déjà construits.

Les travaux de cette première tranche sont estimés à 2 700 000 F.

Le besoin de financement 1995 ressort à 2 MF assurés par 2 MF dégagés par le bilan de la ZAC Louise Michel, somme à inscrire en dépenses et en recettes au budget supplémentaire de la Ville.

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver le lancement de cette première tranche de travaux,
- autoriser M. le Maire à signer les marchés après consultations et les factures à intervenir,
- autoriser M. le Maire à signer également le ou les ordres de service ou avenants permettant l'exécution complète des travaux y compris les travaux supplémentaires et ceci dans la limite des crédits inscrits au budget,
- inscrire au budget supplémentaire de l'exercice courant, au vu du bilan d'aménagement révisé au 30/09/1994, la somme de 2 MF sur le chapitre 901.10/140.95013.30300 en recettes et sur le chapitre 901.10/233.95013.30300 en dépenses.

**M. JACQUEMIN :** Je souhaiterais avoir un renseignement. Ces voiries, ces aménagements extérieurs n'étaient-ils pas prévus dans le bilan initial de la ZAC ?

**M. PONÇOT :** Pour 5 300 000 F.

**M. JACQUEMIN :** Et maintenant combien coûtent-ils ?

**M. LE MAIRE :** L'estimation est de 8 000 000 F.

**M. JACQUEMIN** : Donc il y a une dérive de 2 700 000 F.

**M. PONÇOT** : Vous savez que parallèlement au lancement de l'opération de la City, des études ont été menées concernant notamment l'impact des parkings de la City sur la Rocade. Par conséquent, nous avons dû prendre un certain nombre de décisions pour modifier le plan initial. Ainsi, l'aménagement des voies sera fait en fonction des problèmes qu'on a rencontrés au cours de l'étude faite par un Cabinet extérieur à la Ville et qui nous a donné un certain nombre de consignes pour aménager les voiries autour de la ZAC Louise Michel.

**Mme FOLSCHWEILLER** : J'ai plusieurs questions à poser. La première concerne ces travaux primaires, car dans le bilan qui nous était proposé en novembre dernier, les travaux étaient de 7 300 000 F et là ils sont redescendus à 5 300 000 F. Je voulais donc savoir pourquoi on avait supprimé 2 000 000 F ?

**M. PONÇOT** : C'est ce que j'ai répondu tout à l'heure.

**Mme FOLSCHWEILLER** : Non l'estimation était de 8 000 000 F.

**M. PONÇOT** : Cela a en effet atteint 8 000 000 F.

**Mme FOLSCHWEILLER** : Et c'est redescendu.

**M. PONÇOT** : Non, c'est bien 8 000 000 F, mais il y a une participation de la Ville de 2 700 000 F et le reste est payé par l'opération elle-même.

**Mme FOLSCHWEILLER** : D'accord.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à la majorité (11 Conseillers s'abstenant et trois votant contre), adopte ces propositions.